

FIABILITÉ SUR L'AUTORISATION DE MARCHANDISES DANGEREUSES À L'EXPORT

L'entrée du conteneur dans l'enceinte portuaire doit être autorisée avant la date prévue d'arrivée du camion au terminal.

Champ d'application de la garantie:

- Les marchandises conteneurisées qui embarquent par voie maritime au Port de Barcelona depuis les terminaux APM Terminals BCN (APMT) et Barcelona Europe South Terminal (BEST).

Aspects à prendre en compte :

- L'exportateur devra envoyer les instructions d'embarquement, avec l'information requise sur les Marchandises Dangereuses, au plus tard à 9:00 heures le jour ouvrable précédant la date d'entrée demandée. Au cas où de la documentation complémentaire serait requise, elle devra être envoyée avant 15:00 heures le jour ouvrable précédant la date d'entrée demandée.

Compensation financière en cas de non respect de la garantie:

150 € par demande

Exclusions:

- Les cas où la compagnie annule ou retarde l'escale du navire, ou que le conteneur n'embarque pas sur le navire prévu pour cause de force majeure.
- Sont exclues de la garantie les Marchandises Dangereuses qui passent par le Port pour la première fois, si elles ne figurent pas sur la fiche de sécurité ni sur la base de données de l'APB.
- Les conteneurs de cabotage avec les îles Baléares.
- Les explosifs (IMO-01) et radioactifs (IMO-07).
- Les cas où la garantie ne s'applique pas pour cause de force majeure.